

Horaires de la navette pour la saison hivernale 2016 2017



Commune de Saint Jacques des Blats

SERVICE DE NAVETTE
ST JACQUES-DES-BLATS LA STATION DU LIORAN
 à disposition des habitants, résidents
 et vacanciers de la commune
 week-end et vacances scolaires en hiver

Vacances de Noël et week end

DEPART DE SAINT JACQUES DES BLATS vers LA STATION	DEPART DE LA STATION vers ST JACQUES-DES-BLATS
Arrêt n°1 : 8H15 et 13H00: parking de la Boulangerie	Arrêt n°1 : 12H15 et 17H35 : Le Lioran : Parking cars
Arrêt n°2 : 8H20 et 13H05 : Mairie (face école)	Arrêt n°2 : 12H20 et 17H40 : Font d'Alagnon
Arrêt n°3 : 8H25 et 13H10 : Centre de Vacances Le Beau Site - Couperle	Arrêt n°3 : 12H25 et 17H50 : Parking Boulangerie
Arrêt n°4 : 8H30 et 13H15: Les Chazes - Hôtel des Chazes	Arrêt n°4 : 12h30 et 17H55 : Mairie
Arrêt n°5 : 8H40 et 13H30 : Font d'Alagnon	Arrêt n°5 : 12H35 et 18H00 : Centre de vacances Le Beau Site - Couperle
Arrêt n°6 : 8H45 et 13H35 : Le Lioran : Parking cars	Arrêt n°6 : 12H40 et 18H05 : Les Chazes - Hôtel des Chazes

Le Service des navettes et leurs horaires peuvent être modifiés à tout moment en fonction de l'enneigement et de l'encombrement des parkings

Vacances d'hiver (février)

DEPART DE SAINT JACQUES DES BLATS vers LA STATION	DEPART DE LA STATION vers ST JACQUES-DES-BLATS
Arrêt n°1 : 9H45 et 13H45: parking de la Boulangerie	Arrêt n°1 : 12H15 et 18H10 : Le Lioran : Parking cars
Arrêt n°2 : 9H50 et 13H50 : Mairie (face école)	Arrêt n°2 : 12H20 et 18H15 : Font d'Alagnon
Arrêt n°3 : 9H55 et 13H55 : Centre de Vacances Le Beau Site - Couperle	Arrêt n°3 : 12H25 et 18H25 : Parking Boulangerie
Arrêt n°4 : 10H00 et 14H00: Les Chazes - Hôtel des Chazes	Arrêt n°4 : 12h30 et 18H30 : Mairie
Arrêt n°5 : 10H10 et 14H15 : Font d'Alagnon	Arrêt n°5 : 12H35 et 18H35 : Centre de vacances Le Beau Site - Couperle
Arrêt n°6 : 10H15 et 14H20 : Le Lioran : Parking cars	Arrêt n°6 : 12H40 et 18H40 : Les Chazes - Hôtel des Chazes

Le Service des navettes et leurs horaires peuvent être modifiés à tout moment en fonction de l'enneigement et de l'encombrement des parkings